UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Les briqueteries et/ou tuileries artisanales dans la perspective de l'industrialisation, pp. 1-44,

RUTAKE Pascal, MUSARE Faustin

1990-08
UB, Cahiers du CURDES
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/629

RUTAKE Pascal, MUSARE Faustin, Les briqueteries et/ou tuileries artisanales dans la perspective de l'industrialisation, pp. 1-44, Cahiers du CURDES n° 8, Aout 1990.

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

LES BRIQUETERIES ET/OU TUILERIES ARTISANALES DANS LA PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIALISATION

par Pascal RUTAKE

Faustin MUSARE

INTRODUCTION GENERALE

L'étude de la filière "Terre/Terre cuite" s'incrit dans le cadre général de la réflexion sur les potentialités du secteur informel dans la dynamique de l'industrialisation. Cependant le secteur informel du Burundi est encore mal connu! C'est dans le souci de participer à l'effort d'exploration et de compréhension de ce domaine que cette recherche est entreprise.

Les éléments du secteur informel qui nous serviront de point de référence s'inspirent des critères fixés par le BIT qui considère qu'une entreprise appartiendra au secteur non structuré ou informel si elle remplit une ou plusieurs conditions suivantes:

a) elle emploie au plus dix personnes;
b) elle n'est pas en règle avec les dispositions légales ou administratives;
c) des membres du ménage du chef d'entreprise y travaillent;
d) elle n'a pas un horaire ou des jours fixes de travail;
e) elle occupe des locaux semi-permanents, provisoires ou de caractère ambulant;
f) elle n'utilise pas l'énergie électrique;
g) ses crédits ne proviennent pas d'institutions financières officielles;
h) sa production, en règle générale, va directement au consommateur final;
i) la plupart des travailleurs ont suivi l'école pendant moins de six ans" (1).

Problématique

En portant nos investigations sur l'artisanat et les facteurs d'innovation vers l'industrialisation, notre but n'est pas d'étudier en soi le fonctionnement de la PME mais de voir comment s'effectue le passage, lorsqu'il existe d'une structure artisanale à une structure de type industriel dans le contexte burundais.

La situation particulière du Burundi où plus de 90% de la population tire ses revenus de l'agriculture avec une pression démographique qui réduit les superficies exploitables à des proportions très restreintes nous invite à refléchir sur cette question.

En effet, sur le plan de l'emploi, l'artisanat assure des revenus appréciables à une fraction importante des urbains et un complément non négligeable aux habitants du milieu rural.

La production artisanale présente également d'autres avantages non moins appréciables au niveau de la substitution aux produits importés et l'économie de devises qui s'ensuit.

Les effets cumulés de la valorisation de l'artisanat peuvent avoir un impact très positif sur les politiques de développement à moyen et à long terme tout en ouvrant une variante par rapport aux procesus conduisant à l'industrialisation.

Cette dynamique qu'il est impératif de mettre en lumière contribuera à écarter la dichotomie entre l'artisanat et l'industrialisation en faisant éventuellement ressortir les facteurs de transformation ou de complémentarité entre les deux types de production artisanal et industriel.

L'un des axes à analyser dans l'étude des potentialités du secteur informel du Burundi concerne la terre cuite. Nul n'ignore l'importance du secteur de construction dans le développement national. L'apport de la terre cuite dans l'essor de ce secteur est indéniable. Le choix de la filière "Terre, Terre cuite" est donc suggéré par cet impératif.

Précisons que l'étude de la dite filière se limite aux activités de briqueteries et/ou tuileries dans cinq communes - trois en province de Kayanza et deux en province de Bujumbura. Quelques informations complémentaires ont été recueillies au sujet des initiatives de constitution d'unités de production de briques et/ou tuiles qui se sont heurtées à des blocages au stade des démarches auprès des institutions financières et techniques. Les raisons qui ont conduit les promoteurs à ne plus continuer leurs démarches présentent un intérêt particulier dans l'identification des mécanismes institutionnels qui favorisent ou freinent les tendances exprimées dans la promotion artisanale et industrielle.

Nous nous intéressons particulièrement:

1°) à l'époque d'introduction de cette activité dans le pays;

2°) à l'étude des briqueteries et/ou tuileries artisanales, en mettant en relief notamment:

* les matières utilisées;
* le processus de production;
* les aspects économiques et financiers;
* le rôle des pouvoirs publics;
* les besoins et attentes des artisans.

3°) à quelques cas d'industrialisation ayant réussi ou échoué.

I. Contexte historique de l'utilisation des briques et des tuiles au Burundi

Le Burundi a toujours été caractérisé par un habitat dispersé. Les maisons, dans le Burundi ancien surtout, étaient des "cases obus" (1) ou des "ruches à toits". Cette description fait référence à la forme cylindro-ogivale des cases tout en paille à l'époque. La durée d'une case bien construite est évalué à un maximum de 5 ans avec des renouvellements de la toiture chaque année avant chaque saison de pluies.

Les cases étaient obscures sans aération. Cet état de choses allait changer progressivement lors du contact avec les missionnaires.

Pour fixer les idées sur la diffusion des briques et des tuiles dans le temps et dans l'espace, il convient de signaler quelques missions qui ont joué un rôle important à cet égard.

- Mission de Mugera

La mission de Mugera a été fondée en 1899 une année après celle de Muyaga (actuelle province de Cankuzo au Nord-Est du pays) qui est considérée comme la toute première du pays. A ce moment-là le Burundi faisait partie de l'Afrique Orientale allemande.

C'est pour éviter les incendies qui avaient ravagé la mission de Muyaga à deux reprises que furent construites à Muyaga des maisons appelées "TEMBE" dont:

- les fondations étaient en pierres;
- les murs en briques de terre séchée;
- la toiture couverte de terre glaise.

Ce type de maison aurait été copié sur les constructions arabes en Afrique Orientale.

Mais il est également possible que des ressortissants de cette localité aient participé à ce genre d'activités dans la mission de Busiga antérieurement fondée dans la partie nord-est de la région.

- Mission de Ruganza

La mission de Ruganza située à environ trois kms du centre commercial et administratif de Kayanza (chef-lieu de la commune et de la province) a été créée en 1935.

Les travaux de construction, notamment la fabrication des briques et des tuiles par les populations locales, ont contribué au renforcement de l'acquisition des connaissances en briqueterie et en tuilerie artisanales par les autochtones de la région.

En guise de conclusion à ce bref rappel sur l'histoire de l'introduction des briques et des tuiles au Burundi nous dirons comme d'autres avant nous (3) que:

- les Pères Blancs introduisirent la tuile et la brique cuites... Avec la technique du four à briques, il a fallu de très grandes quantités de bois de chauffage pour la cuisson des briques et des tuiles nécessaires à la construction de toutes les paroisses et des maisons des autochtones; ces derniers, dans la mesure de leurs possibilités, employèrent les mêmes matériaux, copiant dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres l'apport des missionnaires.

 La population de Kayanza assimilera si rapidement cette pratique qu'aujourd'hui, nous pouvons parler d'un foisonnement de fours de briques et de tuiles dans cette région.

Expansion de l'implantion des constructions en terre cuite à travers le Burundi

(Référence aux dates de fondations de quelques missions catholiques de 1923 à 1935).

Année	Mission	Province
1923	Busiga	Ngozi
1927	Mureke	Ngozi
1928	Gatara	Kayanza
1934	Musenyi	Ngozi
1935	Ruganza	Kayanza.

II. LES ENQUETES DANS LES REGIONS CIBLES

Dans cet article nous centrons l'effort de réflexion sur les unités artisanales de briqueteries et de tuilerie au niveau de leur passage, lorsqu'il existe, d'une structure artisanale à une structure d'entreprise industrielle et nous verrons si ce passage s'effectue en termes de mutation ou de simple évolution ainsi que les conditions propices à sa réalisation.

Le choix des espaces géographiques obéit à des considérations liées à l'environnement socio-économique. La province de Kayanza située dans la région de Buyenzi subit les effets d'une pression démographique galopante dont la densité par rapport à la superficie agricole utilisée a été estimée en 1982 à 782 habitants/km2, plaçant ainsi cette région au premier rang des densités démographiques les plus élevées du Burundi et même en Afrique.

Dans un pays essentiellement agricole, la pression démographique entraine la rareté de terres et l'absence de techniques modernes de production accentue les effets de stagnation et de régression de la production vivrière à tel enseigne que le taux de la croissance annuelle de la population atteint 2,09% alors que celui de la production vivrière ne dépasse pas 1,21%.

Dans ces conditions, le secteur informel et la petite industrie constitue une variante susceptible de suppléer aux insuffisances créées par la rareté des terres.

La province de Bujumbura quant à elle présente un intérêt évident dans la mesure où le marché de la capitale offre des débouchés aux unités de production artisanale dégageant par là même une multiplication d'emplois susceptibles de résorber la main-d'oeuvre abondante du milieu urbain et suburbain.

L'approche suivie est à la fois descriptive et analytique. Envisager l'artisanat sous l'angle de ses potentialités à venir implique de poser le problème de manière à relier tous ses éléments significatifs dans la même perspective.

II.1. Structure de l'échantillon

Au cours des enquêtes de terrain 160 artisans ont été interrogés (briquetiers, tuiliers et briquetiers-tuiliers confondus).

La répartition par région d'enquête se présente comme suit:

Tableau n° 1 : Nombre d'artisans enquêtés répartis selon les critères géographiques et d'activité

COMMUNE D'ENQUETE	ACTIVITES ET NOMBRE D'ARTISANS ENQUETES			TOTAL
	BRIQUE-TIERS	TUILIERS	BRIQUETIERS-TUILIERS	
BUJUMBURA	17	-	-	17
MUTIMBUZI	25	-	-	25
KAYANZA	20	11	1	32
GATARA	11	21	10	42
MATONGO	-	39	5	44
TOTAL	73	71	16	160

Source : Enquête CURDES, janvier 1987.

D'après le tableau n° 1 notre échantillon comprend:

* 73% briquetiers soit 45,6% de l'ensemble des artisans
* 71% tuiliers soit 44,4% de l'ensemble des artisans
* 16% briquetiers-tuiliers soit 10% de l'ensemble des artisans.

Remarquons qu'à Bujumbura et à Mutimbuzi on n'a recensé aucun tuilier. Cela nous semble lié à la disponibilité des tôles plus aisée vu la proximité des centres urbains.

Nous avons constaté par contre qu'en province de Kayanza il y a plus de tuiliers que de briquetiers; les premiers étant plus nombreux que les seconds. Ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait que beaucoup de gens fabriquent des tuiles pour couvrir leurs propres maisons et vendent éventuellement l'excédent. C'est ainsi que dans certaines communes notamment celle de Matongo, on trouve plusieurs unités de tuilerie mais qui produisent des quantités assez limitées.

Les unités mixtes (briqueterie-tuilerie) sont peu nombreuses. En effet, les artisans préfèrent se livrer à l'une des deux activités car les techniques et l'habileté exigées sont quelque peu différentes. La fabrication des tuiles nécessite beaucoup plus d'efforts et de soins (argile de bonne qualité, préparation très soignée, ...).

Rappelons que notre échantillon a été tiré de cinq communes (trois en milieu rural et deux en milieu urbain et péri-urbain).

En gros, l'enquête a touché 45 collines de recensement comprenant 63 sous-collines.

II.2. Caractéristiques de la population enquêtée

Nous nous limitons dans cette section à l'âge, au niveau de formation, au sexe, à l'état-civil, au lieu d'origine et aux activités exercées en dehors de la briqueterie et/ou tuilerie. Il semble que ces éléments peuvent fournir un éclairage sur le contexte socio-économique des artisans enquêtés.

Notons que ces caractéristiques que nous mentionnons ne concernent que les enquêtés. Ces derniers sont soit des artisans-propriétaires soit des artisans-chefs d'équipes des briqueteries (ou tuileries) visitées. Les différentes unités artisanales ont au moins 2 travailleurs (associés ou non) sans parler d'autres personnes occasionnellement impliquées dans les activités. Il s'agit par exemple des membres de la famille (femmes et enfants) qui interviennent dans le transport du bois de chauffage, des briques et des tuiles.

On comprend dès lors qu'en considérant un minimum de 5 personnes intervenant dans chaque unité de production nous obtenons un chiffre de 800 individus au moins pour les 160 briqueteries et/ou tuileries de notre échantillon. L'activité est donc loin d'être négligeable vu le nombre de personnes concernées.

La structure par âges de l'échantillon se présente comme suit:

Tableau n° 2 : Structure par âges des briqueteries/ tuiliers de Bujumbura et de Kayanza.

Tranche d'âge	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Moins de 20 ans	2	1,3
De 20 à 40 ans	101	63,1
De 41 à 60 ans	46	28,7
Plus de 60 ans	11	6,9
Total	160	100,0

Source : Enquête CURDES, Janvier 1987

Il ressort de ce tableau que 63% des artisans enquêtés sont âgés de 20 à 40 ans, ce qui s'explique par le fait que cette activité demande une certaine capacité d'effort physique. La seconde proportion significative (29%) est composée des personnes âgées de 41 ans à 60 ans. En gros nous constatons donc que 92% des enquêtés sont des actifs âgés de 20 à 60 ans. La faible représentation des moins de 20 ans (1,3%) serait due à notre avis au fait que les répondants des unités de production appartiennent à la catégorie des personnes remplissant le critère traditionnel d'âge (autour du minimum de 30 ans) considéré comme l'une des conditions nécessaire pour exercer des responsabilités.

- Niveau de formation

Le tableau n° 3 fournit les données suivantes en ce qui concerne la formation:

Tableau n° 3 : Etat du niveau de formation des briquetiers/ tuiliers enquêtés en Province de Kayanza.

Tranche d'âge / Niveau de formation	Fréquences absolues	Fréquences relatives
1. Néant	14	18
2. Yagamukama (formation parascolaire d'obédience catholique)	29	37
3. Primaire	34	43
4. Ecole des Catéchistes	1	1
5. Ecole Artisanale	1	1
T O T A L	79	100

Source : Enquête CURDES, janvier 1987

En jetant un coup d'oeil sur ce tableau il apparaît que l'échantillon interrogé est composé à 80% des artisans du niveau soit primaire soit des missions catholiques (Yagamukama); 2 cas de niveau post primaire ont été relevés dont un ancien d'une école artisanale. Ceux qui ne savent ni lire ni écrire représentant 18%. Ces indications laissent à penser que les artisans n'ont pas les aptitudes requises pour gérer leurs ateliers. Leur bas niveau de formation les place en effet parmi les artisans qui n'ont aucune notion de comptabilité, de gestion, etc...

Il faudrait cependant prendre cette interprétation avec réserve dns la mesure où cette question est limitée aux artisans de la région de Kayanza.

- Sexe

Il convient de signaler à ce propos un phénomène non négligeable qui se traduit par l'exercice des activités artisanales -briqueterie et tuilerie- presque exclusivement par des hommes. Les femmes et les enfants n'interviennent que pour entasser ou déplacer les produits fabriqués. La maîtrise de la fabrication et la direction de l'unité de production revient essentiellement aux hommes. Il y a lieu de croire à une répartition implicite des revenus dans le milieu rural, où l'homme décide de l'affectation des ressources provenant de l'artisanat, la femme ayant quant à elle la possibilité de décider de l'utilisation des revenus provenant de l'agriculture.

- Etat-civil

Il est aussi intéressant de remarquer que sur les 160 enquêtés 140 sont mariés soit 87,5%. En milieu rural de Kayanza la proportion des mariés s'élève jusqu'à 91,5% alors qu'à Bujumbura elle décroît jusqu'à 75,6%. Autrement dit, les artisans célibataires sont plus nombreux à Bujumbura (24,4%) qu'à Kayanza (8,5%). Il y a lieu de lier ces proportions au critère de responsabilité.

- les mariés ressentent beaucoup plus le besoin de chercher des sources de revenus additionnelles (en plus de l'agriculture en milieu-rural);

- dans une certaine mesure les mariés se voient confier des responsabilités beaucoup plus souvent que les célibataires, ce qui est généralement le cas das les associations surtout en milieu rural.

- Lieu d'origine

D'après les données, on constate que globalement 80% des interviewés sont des natifs des lieux où ils exercent l'artisanat. Cependant en considérant séparément les deux provinces concernées il ressort qu'à Bujumbura les natifs ne représentent que 32% contre 98% à Kayanza. La question qui se pose alors est celle de savoir si le fait d'être natif ou

migrant a une quelconque incidence sur le choix d'une activité artisanale de cette nature.

- Autres activités exercées

Il nous semble très utile d'avoir une idée sur les autres activités exercées par les briquetiers et les tuiliers. Cela permet d'évaluer l'importance qu'on attache aux activités artisanels, comparées aux autres activités. Nous en avons relevé cinq: l'agriculture, l'élevage, le petit commerce, l'emploi public salarié, l'artisanat (autre que la briqueterie et la tuilerie). Remarquons que dans certains cas, ces activités sont associées et exercées conjointement les unes avec les autres.

Pour mieux visualiser les différentes tendances, nous proposons la lecture du tableau qui suit:

Tableau n° 4 : Autres activités exercées par les briquetiers et les tuiliers enquêtés à Bujumbura et à Kayanza

Type d'activité déclarée	Province de BUJUMBURA	Province de KAYANZA	BUJUMBURA et KAYANZA
1. Agriculture	80.5%	73.7%	75.0%
2. Agriculture + Elevage	-	14.4%	10.6%
3. Petit commerce	2.4%	1.7%	1.9%
4. Agriculture + petit commerce	4.9%	1.7%	2.5%
5. Autre activité artisanale	2.4%	0.8%	1.3%
6. Fonctionnaire ou salarié	9.8%	-	2.5%
7. Agriculture + autre activité artisanale	-	1.7%	1.3%
8. Pas d'autre activité	-	3.4%	3.1%
9. Sans réponse	-	2.5%	1.9%
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%

Source : Enquête CURDES, Janvier 1987.

De ce tableau nous pouvons tirer quelques enseignements:

- Globalement, l'activité qui a été le plus citée est l'agriculture. En effet elle a été déclarée:

 * seule (75% de cas);
 * associée à une autre activité (élevage, petit commerce ou autre activité artisanale) dans 14,4% des cas. Ce qui donne une proportion de 89,4%.

- A Bujumbura l'agriculture a été signalée par 85,4% des enquêtés tandis qu'à Kayanza par 91,5%.

- En dehors de l'agriculture les activités évoquées sont le petit commerce 7,3% à Bujumbura et 3,4% à Kayanza, l'emploi salarié (9,8% à Bujumbura).

- A Kayanza, 3,4% des briquetiers et/ou tuiliers ont indiqué qu'ils n'exercent aucune autre activité.

Les pourcentages élevés concernent l'activité agricole associée à l'artisanat prouve que l'artisanat ne se sépare pas du monde agricole mais qu'il constitue tout simplement une source complémentaire de revenus.

II.3. Matières utilisées

L'un des points analysés dans cette étude concerne les matières premières utilisées dans la fabrication des briques et des tuiles. Nous ferons d'abord ressortir l'inventaire et la disponibilité de ces matières pour analyser ensuite les conditions d'exploitation et d'approvisionnement.

- Inventaire

La fabrication des briques et des tuiles requiert l'utilisation des matières telles que la terre, l'eau et le bois. Quelques questions peuvent être posées à ce niveau:

* utilise-t-on n'importe quelle terre?
* l'artisan est-il en mesure de distinguer et d'établir une échelle d'évaluation des qualités de sa matière première?
* concernant le bois de chauffage, y a-t-il des préférences au niveau de la qualité?

Au cours des enquêtes, des réponses ont été données à ces questions et à d'autres, consignées dans le questionnaire.

a) Concernant la terre

Les entretiens avec les artisans ont prouvé qu'ils n'utilisent pas la terre au hasard.

- Parmi la fabrication des tuiles il faut une argile de très bonne qualité qui ne contient pas de sable. Les connaisseurs l'apprécient à la vue et au toucher. Les tuiliers de Matongo l'appellent "Nagashikura".

- Les briques artisanales sont vraisemblablement moins exigeantes que les tuiles. En effet certains briquetiers -tuiliers réservent l'argile de qualité (sans impuretés) à la tuilerie; les autres variétés d'argile- terres de marais- sont utilisées pour la briqueterie. L'argile de bonne qualité est extraite après excavation dans un marais. Elle est toujours imbibée d'eau. D'autres types de terre -"Ikivumu" mi-sabloneuse mi-argileuse, "Inombe" terre de marais, brunâtre et peu humide -nécessitent une forte dose d'eau pour la fabrication des briques.

b) Concernant l'eau:

L'eau est utilisée indifféremment quelle que soit sa qualité. L'élément déterminant est la proximité de l'activité par rapport à l'eau disponible.

c) Concernant le bois de chauffage

Les briquetiers et tuiliers ne sont pas indifférents à la qualité du bois. 96% des enquêtés déclarent ne pas être indifférents; 79% préfèrent l'eucalyptus. La liste des types d'essences utilisées comprend: l'eucalyptus, le grévilléa, l'acacias, le manguier, l'"Umutarabana" et l'"Umusave". Ces essences brûlent assez longtemps et ont un pouvoir calorifique élevé.

II.4. Disponibilité et exploitation de matières utilisées

A ce sujet, des questions posées sont relatives notamment aux distances, à la carence ou non et au mode d'obtention (achat ou non) des matières utilisées.

A propos de l'argile ou de la terre, 80% des artisans exploitent des terrains achetés ou loués. Quant aux difficultés d'accès à la quantité et à la qualité souhaitées 65% affirment rencontrer des obstacles de ce type:

- difficultés de transport;
- problème de reconnaître l'argile de bonne qualité;
- insuffisance des moyens financiers;
- manque de terrains contenant de la bonne argile.

L'eau utilisée ne pose pas de problème: 97,5% des enquêtés n'évoquent aucune difficulté au sujet de l'eau. Les obstacles majeurs sont cités à propos du bois de chauffage: seulement 48% des artisans pensent qu'il n'y a pas de carence de bois; moins de 10% trouvent du bois à moins d'1 km alors que le transport par tête d'homme est le plus couramment utilisé.

Pour fixer les idées, nous avons posé la question aux artisans enquêtés, à propos de la distance pour trouver le bois de chauffage.

Les distances estimées et les fréquences correspondantes des artisans ayant répondu sont consignés dans le tableau suivant:

Tableau n° 5 : Fréquences des briquetiers et/ou tuiliers et distances auxquelles on trouve le bois de chauffage en provinces de Bujumbura et de Kayanza

Fréquences / Distances	Province de BUJUMBURA		Province de KAYANZA	
	Absolues	Relatives	Absolues	Relatives
Moins d'1 km	3	7.1	7	5.9
De 1 à 5 km	1	2.4	68	57.6
Entre 5 à 10 km	2	4.8	16	13.6
Plus de 10 km	36	85.7	4	3.4
Distance non spécifiée	-	-	23	19.5
TOTAL	42	100.0	118	100.0

Source : Enquête CURDES, janvier 1987.

La lecture du tableau n° 5 nous amène à constater que la fraction des artisans qui trouvent du bois de chauffage à moins d'1 km ne s'élève qu'à 6% et 7% respectivement à Kayanza et à Bujumbura. La grande majorité s'approvisionne en bois à des distances assez considérables.

Dans les communes rurales de la province de Kayanza où le moyen de transport le plus utilisé est la tête d'homme 57,6% des enquêtés trouvent le bois à des distances de 1 à 5 km; 17% ont affirmé qu'ils s'approvisionnent à plus de 5 km.

II.5. Processus de production

L'activité de fabrication des briques et des tuiles nécessite des outils et une technique appropriés. Les artisans doivent faire face aux contraintes liées à l'organisation de la production compte tenu notamment des moyens techniques et humains dont ils disposent.

Dans cette partie de l'analyse nous verrons successivement:

- le cadre socio-organisationnel;
- le cadre technique;
- les produits fabriqués.

Cadre socio-organisationnel

Il s'agit d'appréhender l'organisation des unités de production: forme de l'entreprise, relations entre les différentes personnes oeuvrant sur le chantier, processus de prise de décision, rapports avec les autres activités, avantages et inconvénients des associations, etc...

Il ressort des enquêtes que:

- 67,5% des unités enquêtées sont individuelles. Le propriétaire décide de l'organisation du travail, engage les travailleurs éventuels et procède à la vente de ses produits. Les 32,5% autres sont collectives.

- la prise de décision revient à une personne (propriétaire ou chef d'équipe de la briqueterie ou tuilerie) dans 72,5% des cas. Les décisions ne sont prises collégialement (cas des associés) que dans 11% des unités enquêtées. La consultation des autres personnes oeuvrant dans la production (travailleurs salariés permanents ou occasionnels) n'a été signalée que dans 36% des cas.

- Contrairement à ce qu'on aurait pu croire la plupart des employés salariés n'ont pas de relations parentales avec les propriétaires des unités de fabrication de briques et de tuiles.

 En effet, sur les 118 unités enquêtées à Kayanza, nous n'avons noté que 22 soit environ 19% qui emploient au moins une parenté du chef en tant que salariée.

 Ici nous n'incluons pas les femmes mariées et les jeunes célibataires qui participent à cette activité en qualité de membres de l'exploitation familiale, les femmes étant d'ailleurs très rarement associées à ce genre d'activités.

 La relation la plus fréquente entre les différentes personnes participant aux travaux du chantier est le voisinage.

- Généralement, les gens qui travaillent sur le chantier d'une unité de production viennent d'une même colline ou des collines proches qui entourent le marais où l'on a érigé la briqueterie ou la tuilerie.

- Les heures de début et de fin du travail ne sont pas rigides. A titre indicatif nous avons relevé les fréquences suivantes:

 * A propos de l'heure de début de travail

 - autour de 7 heures : 50%
 - autour de 6 heures : 26,9%
 - pas d'horaire fixe : 17,5%
 - autour de 5 heures : 5,6%.

 * A propos de l'heure de fin de travail

 - pas d'horaire fixe : 25,6%
 - autour de 18 heures: 25,6%
 - autour de 16 heures: 20,6%
 - autour de 17 heures: 14,4%.

Il s'avère donc que les horaires de travail sont très flexibles. Les artisans s'organisent en fonction des besoins du moment.

- la fabrication artisanale des briques et des tuiles est exercée parallèlement avec les autres activités soit quotidiennement soit saisonnièrement. En effet 84% des artisans ont affirmé exercer cette activité principalement pendant la saison sèche. 21% des briquetiers alternent quotidiennement avec les autres activités.

- les avantages d'une "entreprise" collective souvent évoqués sont (par ordre d'importance):

 * le travail avance plus vite;
 * les moyens financiers deviennent plus importants;
 * partage des responsabilités.

- les inconvénients cités au sujet des associations sont nombreux:

 * problèmes liés à l'argent;
 * une certaine négligence, le laisser-aller;
 * mévente à la suite de l'augmentation de la production;
 * conflits divers.

Les relations socio-économiques dans ces unités de production informelles se démarquent du secteur structuré par l'utilisation des apprentis et le temps de travail qui est fonction de la demande.

L'apport familial peut être significatif dans certaines unités, mais sa portée est cependant assez faible. Cela s'explique sans doute par la persistance de modes de division du travail conformes aux normes de la société traditionnelle burundaise. Il est rare en particulier d'enregistrer une participation au travail au niveau du couple. Il y a des activités informelles masculines et des activités informelles féminines.

Il est rare que le mari aide sa femme et réciproquement. Par contre les fils ou filles peuvent compléter le travail du père ou de la mère et dans le domaine qui nous concerne ce sont les fils qui apportent leur aide en main-d'oeuvre au père pour éventuellement assurer la continuité de l'entreprise. La relation du travail se confond dès lors avec la relation familiale.

La situation est comparable en ce qui concerne l'apprentissage. Les apprentis constituent un groupe important qui assure une fraction non négligeable du travail total. En principe l'apprentissage est un moment de formation. En réalité, la période d'apprentisssage est souvent prolongée, ce qui permet au patron informel d'obtenir un travail à peu près gratuit. Les rémunérations versées sont en effet très faibles, parfois même l'apprentissage est une

source de revenus pour le patron qui se fait payer pour apprendre le métier à l'apprenti.

Nous sommes à nouveau très loin du salariat du secteur moderne. Une autre dimension de ce problème est liée au processus culturel qui est en cause. La société moderne accorde une large place à la diffusion du savoir par le système éducatif qu'il s'agisse de l'enseignement général ou de l'enseignement technique. Transmettre des connaissances, des principes, des explications passe avant la transmission du savoir-faire. Le principe de la société moderne en ce domaine repose sur la certitude que les modes de production de demain seront différents de ceux d'hier et qu'il convient de préparer ces changements et de permettre à chacun d'y participer. Le principe de l'apprentissage est différent, puisque c'est celui de la transmission d'un savoir-faire qui permettra de reproduire à l'identique le modèle qui est fourni. L'apprentissage ne rentre pas dans la logique de l'innovation, mais dans celle de l'imitation. En cela, le système informel reste très proche de la logique de la société pré-industrielle, dans laquelle l'ordre ancien est préjugé bon. Il est donc normal que le patron bénéficie d'une position sociale particulière.

Le responsable de la production pourra donc recruter de nouveaux apprentis, il les fera travailler quelques heures de plus ou de moins suivant la demande du moment. S'il n'y a pas de demande, il n'y aura pas de travail et par conséquent pas de revenus distribuées.

Sur ces bases, nous pouvons distinguer à la suite de A. Morice (17), trois classes ou trois catégories d'apprentis:

- les successeurs potentiels au patron, destinés à aider celui-ci dans ses vieux jours, parmi lesquels se trouve le fils du patron;

- la réserve de main-d'oeuvre permanente de l'atelier, composée d'apprentis plus ou moins qualifiés et plus ou moins utilisés, selon l'urgence du travail;

- la main-d'oeuvre occasionnelle. L'état d'apprenti, dans ces conditions, s'exerce hors de tout statut, sans obligation réelle de la part du patron et avec un revenu insuffisant et irrégulier.

Cadre technique

Les outils, les techniques et le savoir-faire détenus par l'artisan dans le domaine de la terre cuite ont fait l'objet des investigations lors des enquêtes. 53% des briquetiers et tuiliers contactés disposent de moins de 5 types d'outils. En effet sur le plan technique, les unités artisanales de briqueterie et de tuilerie utilisent un matériel simple voire rudimentaire, le seul qui leur est accessible.

Il s'agit essentiellement des houes, des récipients pour puiser de l'eau, des moules et quelques autres accessoires.

L'éventail d'outils atteint la dizaine, accessoires compris. Quant au savoir-faire des artisans nous avons relevé:

- la reconnaissance de la bonne argile;
- l'enfournement;
- la rapidité dans la fabrication (moulage);
- la bonne organisation du temps de travail sur le chantier.

D'autres informations recueillies concernent le mode et les raisons d'apprentissage du métier. Il apparaît que 77% ont appris cette technique sur le tas en regardant et en faisant comme les autres. Quant aux raisons d'apprentissage 54% de répondants mentionnent: "gagner ma vie, de l'argent". 12% ont appris ce métier en voulant construire leurs propres maisons.

Produits fabriqués

Les artisans enquêtés fabriquent soit des briques pleines (il existe aussi des briques creuses), soit des tuiles rondes soit les deux à la fois. Rappelons que nous n'avons recensé aucun tuilier ni à Bujumbura ni à Mutimbuzi.

Le nombre de briques ou de tuiles fabriqués par jour dépend de beaucoup de facteurs:

- résistance physique et aptitude individuelle;
- disponibilité de l'argile et de l'eau;
- motivation de l'artisan, etc...

La production journalière d'un homme adulte peut atteindre 400 briques ou 100 tuiles. Le nombre de fours réalisés par an dépend ausi de certains facteurs:

- possibilités de l'artisan d'engager des travailleurs;
- disponibilité du bois de chauffage;
- motivation due à la clientèle;
- etc...

Un autre aspect important à mentionner concerne le système de stockage des briques et des tuiles.

a) Avant la cuisson

Les briques non encore cuites sont stockées:

* soit dans un abri construit à cet effet: "Ikigango" - hangar en paille;

* soit à l'extérieur en plein air ou couvertes de bottes d'herbes ou de feuilles de bananiers. Ceux qui ont des moyens financiers achètent des tissus imperméables en caoutchouc pour couvrir les briques en cas de pluies.

Les tuiles sont d'abord conservées dans l'Ikigango (hangar) jusqu'à ce qu'elles se solidifient à l'abri du soleil. Elles sont ensuite de temps en temps exposées au soleil jusqu'à ce qu'elles sèchent complètement. Elles sont toujours manipulées avec délicatesse pour éviter les déformations et les fissures.

b) Après la cuisson

Les briques sont généralement entassées par millier sur la route en attendant le client qui a passé la commande ou un acheteur quelconque. Le stockage des briques cuites ne pose aucun problème. Elles peuvent même rester dans le four jusqu'à la date de vente.

Les tuiles sont plus fragiles, elles cassent facilement. On les garde alors dans le four ayant servi pour la cuisson ou on les place dans un hangar ou bien tout simplement on les range soigneusement les unes rentrées dans les autres à un endroit sûr.

Il convient d'observer que, sur le plan technique, l'artisanat est évidemment déterminé par les limites de la capacité de production propre à l'individu-artisan. Autrement dit, ne seront concernés que les techniques et les objets maîtrisables par un seul homme dans le cadre de son propre procès de travail.

Le comportement particulier de l'artisan tuilier-briquetier s'articule autour de l'insertion de cette connaissance technique fondée sur une approche empirique de la réalité dans l'acte de production par le biais du savoir-faire.

Contrairement au savoir scientifique, dans le savoir-faire du briquetiers, il n'y a pas de dissociation entre savoir et pouvoir et c'est pourquoi, dans le savoir de l'artisan, il y a aussi la connaissance technique empirique qui permet d'orienter le travail en fonction de la globalité du résultat à atteindre. Il n'y a pas de savoir-faire partiel chez les briquetiers impliquant une division de travail puisque l'artisan possède le savoir-faire exhaustif qui permet un procès autonome de fabrication. Chaque travailleur étant apprécié en fonction du nombre de briques qu'il a fabriquées lui-même.

La présence d'un ou plusieurs compagnons auprès de lui ne signifiera pas le passage à des savoir-faire partiels mais seulement la cohabitation, le côtoiement de plusieurs savoir-faire exhaustif, dont celui du patron travaillant lui-même dans la briqueterie, sans répartition hiérarchique des tâches.

II.6. Aspects économiques et financiers

Les informations relatives à ces aspects sont très utiles car elles permettent d'avoir une vue générale sur les revenus, la gestion et la viabilité économique de cette activité artisanale. Néanmoins, pour les mêmes raisons que celles qui

ont été soulignées à propos des représentations que les artisans se font de leur revenu, il faudra considérer les chiffres fournis avec beaucoup de circonspection:

- les artisans ne sont pas à même de se remémorer les montants exacts affectés à telle ou telle dépense puisqu'ils ne tiennent ni de comptabilité élémentaire, ni un fichier ni encore moins des archives;

- par ailleurs les gens n'aiment pas en général déclarer spontanément et publiquement leurs avoirs de peur qu'ils n'apparaissent trop riches aux yeux de leurs voisins.

Les renseignements chiffrés ne peuvent par conséquent être traités que comme des ordres de grandeur. Nous étudions ces aspects économiques et financiers en faisant ressortir les éléments liés à:

- l'investissement;
- la comptabilité;
- la vente et la clientèle.

L'investissement

Pour fixer les idées nous avons demandé aux enquêtés le montant de l'investissement initial et la source de financement.

Tableau n° 6 : Montants de l'investissement initial en FBu et leus fréquences

Investissement inital en FBu	Fréquences absolues	Fréquences relatives
Moins de 1000	21	13
De 1.000 à 9.999	50	31
De 10.000 à 19.999	34	21
De 20.000 à 49.999	33	21
De 50.000 à 100.000	14	9
Plus de 100.000	8	5
T O T A L	160	100

Source : Enquête CURDES, janvier 1987

Nous constatons que 65% des briquetiers et tuiliers ont débuté leur activité avec moins de 20.000 FBu. Remarquons que 13% ont commencé avec moins de 1.000 francs et 44% avec moins de 10.000 FBu. 14 personnes sur 160 soit 9% ont investi au départ une somme de 50.000 à 100.000 francs alors que 8 personnes soit 5% ont engagé plus de 100.000 francs. A titre d'information notons que le promoteur de l'unité semi-industrielle a investi, semble-t-il, 30.000.000 FBu. Pour une analyse plus raffinée il faudrait pouvoir comparer avec les

autres sources de revenus des enquêtés notamment l'agriculture, l'élevage, ce qui ferait alors l'objet d'une autre étude. Nous nous sommes contentés pour notre part de demander l'origine des revenus ayant servi au démarrage de l'entreprise. 41% des réponses font référence à "une épargne personnelle"; 20% citent la vente des produits agricoles. Le crédit bancaire n'a été mentionné que par 4 personnes soit 2,5%. D'autres sources évoquées sont "des prêts accordés par des amis ou parents, vente de bétail, etc..."

On constate donc une certaine hiérarchie quant à l'origine du capital de départ. Les revenus agricoles sont généralement si faibles qu'ils ne peuvent même pas permettre la création de micro-unités. L'épargne réalisée sur le salaire perçu pendant plusieurs années dans le secteur structuré peut être à l'origine d'unité de fabrication des tuileries-briqueteries.

Les données signées à titre d'investissement initial ne tiennent pas compte des années correspondantes et n'ont pas été déflatées.

Cependant, nous pensons que cela n'est pas très gênant car plus de 80% des unités de briqueterie et/ou tuilerie enquêtées ont commencé à fonctionner au cours de ces dix dernières années.

Il nous semble alors que la constatation selon laquelle beaucoup d'artisans ont investi dans cette activité avec des montants relativement modestes reste fondée.

II.7. La comptabilité

Sur les 160 briquetiers et tuiliers qui ont été interrogés, 42 procèdent à des enregistrements (soit 26,2%). Il s'agit essentiellement des notations de salaires journaliers des travailleurs. La comptabilité proprement dite n'a été constatée qu'à la briqueterie semi-industrielle de Bujumbura.

L'absence d'une comptabilité au vrai sens du terme confirme le point de vue de ceux qui attribuent le caractère informel d'une activité au non usage d'une comptabilité même élémentaire (4).

Il est évident que l'inexistence d'un tel outil de gestion (même sous son aspect le plus rudimentaire -enregistrement ou notation ordinaire des charges et des produits- rend aléatoire la réalisation du profit en ce sens que les coûts de production sont sous-estimés (temps consacré à l'activité, effort fourni, matière première trouvée sur place ou produite par lui-même, etc...)

Rappelons-nous que notre échantillon est composé à 80% des artisans soit de niveau primaire soit des écoles missionnaires de niveau très modeste appelées Yagamukama. Ceux qui ne savent ni lire ni écrire représentent 18%. On comprend alors aisément l'absence de comptabilité comme outil de gestion dans ces unités de production artisanale.

II.8. Vente et clientèle

La vente se fait soit à crédit soit au comptant. En effet, 76,9% des artisans ont indiqué qu'ils vendent au comptant et 67,5% reconnaissent qu'ils acceptent la vente à crédit. 65% ont dit qu'ils ne reçoivent pas de commandes, donc ils fabriquent et attendent des acheteurs éventuels.

Concernant les prix pratiqués, en province de Kayanza le prix unitaire ne dépasse pas 4 francs/brique. Il varie plutôt de 0,8 F à 4 F. A Bujumbura les briques artisanales se vendent entre 2 F et 6 F par pièce. La brique industrielle se vend à 6 F ou 11 F selon les dimensions. Le prix unitaire de la tuile varie de 1 F à 15 F. Concernant la vente des briques et des tuiles il est bon de se faire une idée sur les chiffres d'affaires annuels.

A cet effet consultons le tableau suivant:

Fréquences / Distances	Province de BUJUMBURA		Province de KAYANZA	
	Absolues	Relatives	Absolues	Relatives
Moins de 10000	1	4.5	3	3.0
De 10000 à 24000	3	13.6	30	31.0
De 25000 à 49999	2	9.1	29	30.0
Plus de 10 km	4	18.2	26	27.4
Distance non	7	31.8	6	6.0
spécifiée	5	22.7	3	3.0
TOTAL	22	100.0	97	100.0

Source : Enquête CURDES, janvier 1987.

En nous référant au tableau ci-dessus nous constatons que les artisans qui ont pu faire une estimation de leurs chiffres d'affaires sont au nombre de 22 à Bujumbura et de 97 à Kayanza ce qui donne un total de 119 sur 160 soit un taux de 74%. A Bujumbura plus de 50% ont déclaré un chiffre d'affaires annuel supérieur à 100.000 FBu dont 22,7% avec plus de 200.000 francs par an. Ce qui est sûr c'est que les briquetiers de Bujumbura ont un marché beaucoup plus étendu et partant écoulent leurs produits facilement.

A ce propos les artisans de Kayanza évoquent sérieusement les problèmes de marché. En effet le marché est très restreint à cause de la forte prolifération de briquetiers et/ou tuiliers. Les prix sont dérisoires, disent-ils, et la mévente est un fait permanent. Beaucoup d'artisans parlent de pertes mais à notre avis il s'agit plutôt du manque à gagner sinon ils auraient abandonné cette activité.

Nous avions souhaité pouvoir recueillir des informationss chiffrées sur les marges bénéficiaires et sur les pertes mais cela ne nous a pas été possible malgré les questions posées. Beaucoup d'enquêtés n'ont pas pu estimer ces éléments.

A Bujumbura 14 briquetiers sur 42 soit 33% n'ont pas été à même de fournir ces indications. Les 67% qui restent ont déclaré réaliser des marges bénéficiaires par four allant de 5.000 à 50.000 FBu. Notons qu'en moyenne la réalisation d'un four dure 3 mois.

A Kayanza 77% des artisans n'ont pu signaler aucun chiffre sur la marge bénéficiaire.

Malgré le manque de données chiffrées fiables, nous avons récolté quelques commentaires relatifs aux causes qui provoquent le plus de pertes en termes de briques ou de tuiles avant et après la cuisson.

A Bujumbura les briquetiers citent principalement:

* la mauvaise cuisson et les pertes qui en résultent;
* les pluies qui détériorent les briques non encore cuites;
* les pertes dues au chargement sur des véhicules lors de la livraison.

Tandis qu'à Kayanza les artisans évoquent par ordre d'importance:

* la mauvaise cuisson et les casses qui en découlent;
* les mauvais payeurs et/ou la mévente;
* les taxes communales;
* la mauvaise qualité d'argile.

D'après les données d'enquête les pertes sont essentiellement causées par les casses de briques et de tuiles lors de la cuisson ou pendant les manipulations de chargement et de déchargement sur les véhicules de transport.

Cela revient à une remise en cause des qualités physiques (la résistance notamment) de ces produits artisanaux.

En effet sur le plan technique certaines insuffisances dans la fabrication artisanale des briques et des tuiles influent sur leur qualité:

- mauvais malaxage de l'argile;
- manque d'abris pour l'entreposage et la protection des briques et des tuiles pendant le séchage;
- technique rudimentaire de construction des fours, ce qui fait que les briques ou les tuiles sont bien souvent trop cuites ou pas assez;
- parfois, l'argile utilisée contient un pourcentage élevé de sable déconseillé dans la production de briques.

Selon les estimations de l'ASECO (5), en raison de ces défauts de fabrication, les pertes peuvent atteindre 30 à 50% de la production.

A propos du marché et de la clientèle environ 70% des artisans enquêtés à Kayanza affirment vendre leurs produits aux particuliers (essentiellement les voisins des collines) qui veulent construire leurs maisons. A Bujumbura les briquetiers vendent indifféremment aux particuliers et aux entreprises de la capitale.

Il est aussi intéressant de constater que les artisans enquêtés de Bujumbura ont une pratique commerciale peu employée en milieu rural: l'utilisation des intermédiaires dans l'écoulement de la production.

Pour mieux visualiser cet aspect, nous regroupons les fréquences de réponses à la question "avez-vous des intermédiaires dans l'écoulement de votre production" dans le tableau suivant:

Tableau n° 8 : Fréquences des intermédiaires dans l'écoulement des briques et/ou tuiles en Province de Bujumbura et de Kayanza

Fréquences Avez-vous des intermédiaires?	Province de Bujumbura	Province de Kayanza
- Oui	46.3%	11.9%
- Quelques fois	17.1%	4.2%
- Non	31.7%	71.2%
- Pas de réponse	4.9%	12.7%
TOTAL	100.0%	100.0%

Source : Enquête CURDES, janvier 1987

A la lecture de ce tableau n° 8 nous remarquons que 67% des enquêtés de Bujumbura déclarent avoir recours à ds intermédiaires (permanents ou occasionnels) alors qu'à Kayanza 71% nient l'usage de cette pratique. Ceci nous conduit à penser que le marché des briques est plus important à Bujumbura qu'à Kayanza. Les intermédiaires, à notre avis, ne se justifient que dans le cas où le niveau du volume des affaires est assez élevé.

Une autre question qui a été posée au sujet du marché est celle de savoir quels sont les problèmes les plus épineux rencontrés par des briquetiers et tuiliers.

A Bujumbura 75% des enquêtés citent prioritairement:

- le manque d'acheteurs;
- le non-respect des délais de paiement en cas de vente à crédit.

A Kayanza 74% des artisans indiquent essentiellement:

- l'existence d'une forte concurrence entre briquetiers et le manque d'acheteurs;
- le non paiement en cas de vente à crédit;
- les prix dérisoires.

Pour faire face à cette situation les artisans déclarent prendre certaines dispositions notamment:

- quand il s'agit des problèmes d'impayés des plaintes sont adressées aux autorités locales ou aux tribunaux;

- contacter les entreprises de construction ou les particuliers pour écouler les briques, certains briquetiers de Bujumbura payent les commissionnaires qui servent d'intermédiaires.

- se résigner à vendre à crédit ou à réduire les prix pour écouler les stocks de briques qui restent parfois plus de 3 mois dans l'attente d'acheteurs éventuels.

Notons qu'en milieu rural certains artisans font preuve d'une sorte de fatalisme en disant qu'il n'y a pas de solution au problème de marché des briques et des tuiles.

II.9. Besoins et attentes des artisans

Pour nous faire une idée sur les souhaits des artisans auxquels nous avons posé quelques questions relatives aux besoins et attentes des briquetiers et tuiliers enquêtés. Cela permet de cerner encore davantage les problèmes des artisans et les solutions envisageables du point de vue des artisans.

Les avis récoltés concernent 3 aspects: technique, financier et socio-organisationnel.

Nous les proposons dans l'ordre décroissant d'importance selon les déclaration des enquêtés.

- Sur le plan technique nous avons retenu:

* l'assistance pour l'acquisition des outils et équipements plus performants;

* l'octroi des facilités pour des moyens de transport;

* l'obtention des parcelles à exploiter;

* l'approvisionnement en bois de chauffage;

- Sur le plan financier nous avons noté:

* la fixation d'un prix de vente unitaire commun;

* la diminution des taxes;

* l'octroi des crédits à taux d'intérêt bas;

* la recherche des marchés;

- Sur le plan socio-organisationnel on a évoqué:

* la délimitation des parcelles d'où l'on extrait l'argile pour éviter des malentendus;

* l'organisation des coopératives d'artisans;

* la publicité et la promotion des briqueteries.

II.10. Quelques particularités suivant les communes

Nous pouvons affirmer sans exagération que les différentes communes enquêtées présentent des spécificités. Nous ne serons pas exhaustifs à ce sujet dans l'espoir que des études ultérieures plus fines et beaucoup plus engagées sur le plan opérationnel pourront approfondir ces particularités.

1°) Cas des communes de Bujumbura et de Mutimbuzi

- Le marché de briques est sans nul doute plus large comparativement aux communes rurales de Kayanza;

- Les tuiles rondes artisanales n'ont été repérées nulle part au cours des enquêtes. Cela est certainement dû en partie à la disponibilité des tôles ondulées;

- En général le bois de chauffage est acheté sur de longues distances (à plus de 5 kms voire au delà de 10 kms);

- Bon nombre de propriétaires de briqueteries artisanales ne sont pas des artisans, mais des fonctionnaires et des commerçants habitant en ville;

- Il existe déjà une unité de briqueterie semi-industrielle opérationnelle qui se justifie par la largesse du marché de briques.

2°) Cas des communes rurales (Kayanza, Gatara, Matongo)

- En commune Kayanza les artisans semblent beaucoup plus attirés par cette activité. C'est là où nous avons noté des briquetiers qui produisent sur commande pour des entrepreneurs notamment le BPE (Bureau du Projet Education);

- A Matongo un fait particulier est frappant: les tuiliers de la zone de Buriza pratiquent le troc. Ils échangent leurs tuiles contre des biens (vivres et autres). La proportion de tuiliers est plus élevée que celle des briquetiers;

- La commune de Gatara est unique à avoir une coopérative de briquetiers. Ces derniers sont appuyés par la commune. Par contre, dans les autres communes (Kayanza et Matongo), il semblerait que les autorités locales ne manifestent pas autant d'attention à l'égard de ces artisans.

Ces quelques cas relevés suggèrent déjà des pistes de recherche pour des analyses ultérieures notamment:

* l'échange des tuiles contre des biens autres que la monnaie dans la zone de Buriza. Ce phénomène est-il lié au faible degré de monétarisation de la zone? Une analyse socio-économique de la région pourrait fournir des éléments de réponse.

* l'existence d'une coopérative de briquetiers à Gatara. Celle-ci peut être étudié par rapport aux coopératives de consommation ou de production qui fonctionnent dans la région ou ailleurs. Y'a-t-il des spécificités qui expliqueraient que ces artisans aient accepté de s'associer en coopérative alors qu'en général les briquetiers enquêtés préfèrent contrôler individuellement leurs unités quitte à engager des salariés?

 Toutes ces questions restent ouvertes!

II.11. Rôle des pouvoirs publics

Dans cette section il nous semble judicieux de réflechir sur la place de l'intervention des pouvoirs publics dans le secteur artisanal et plus particulièrement en ce qui concerne la terre cuite.

Lors des enquêtes de terrain, quelques questions ont été posées aux artisans au sujet du rôle des pouvoirs publics notamment au niveau:

- de l'accès à la matière première;
- du processus de production proprement dite;
- de l'écoulement des produits fabriqués.

* Concernant l'accès aux matières utilisées: 71% et 61% des artisans enquêtés respectivement à Bujumbura et à Kayanza pensent que l'Etat peut accorder certaines conditions de faveur:

- facilités financières (diminution des taxes, accord de crédits, ...);

- distribution des terrains à exploiter;

- accès au bois de chauffage à des conditions intéressantes;

- assistance technique pour détecter la bonne argile.

Actuellement les artisans trouvent que les pouvoirs publics ne manifestent pas suffisamment d'intérêt pour leur activité.

* Concernant la production proprement dite: nous avons demandé aux briquetiers et/ou tuiliers si l'administration appuie leur activité de production.

84% des enquêtés ont répondu négativement. La faible fraction qui reste a mentionné que l'Etat (la commune) est intervenu notamment en accordant du bois de chauffage ou en exemptant les artisans des travaux communautaires obligatoires en fin de semaine.

* Concernant l'écoulement de la production:

 De même 70% des enquêtés trouvent que l'intervention des pouvoirs publics se limite à la perception des taxes.

 Les artisans souhaitent qu'à ce stade les autorités administratives puissent par exemple leur faciliter l'obtention des moyens de transport du bois de chauffage et des briques pour la vente.

Il s'avère que l'intervention de l'Etat aux différentes étapes de l'activité des briquetiers est quasi-nulle. Que peuvent donc faire les pouvoirs publics? Nous formulons quelques propositions de solutions envisageables.

III. COMMENT INTERVENIR DANS LE SECTEUR ARTISANAL

Les données que nous avons enregistrées tout au long de ce chapitre donnent à croire que dans le secteur de l'artisanat en briques et tuiles, l'accumulation du capital et le revenu moyen progressent faiblement ou stagnent d'où l'impossibilité pour ces unités de se transformer en unités industrielles.

Les problèmes qui sont à l'origine de cette situation ont été présentés au cours de nos enquêtes. Ces problèmes recoupent les catégories des besoins et attentes exprimés par les mêmes artisans et sont d'ordre technique, financier et socio-organisationnel.

Mais l'une des préoccupations majeures des artisans est le peu d'intérêt que les pouvoirs publics accordent à leurs activités.

C'est pourquoi nous croyons nécessaire d'ébaucher quelques orientations d'ordre général pour guider les interventions des pouvoirs publics dans l'artisanat en général et l'artisanat de la terre cuite en particulier.

Propositions d'intervention

Nous partageons à cet égard le point de vue de G. Barthélémy qui suggère les quelques orientations qui pourraient guider les réflexions et les interventions des décideurs en matière de politique artisanale.

1°) s'appuyer sur ce qui existe avant de vouloir imposer quoi que ce soit: partir des modes spontanés d'apparition et de développement artisanal en essayant de les encourager et surtout de ne pas les freiner;

2°) privilégier les interventions indirectes, agissant sur le milieu économique dans lequel baigne l'artisanat;

3°) favoriser tout ce qui permet à l'artisan une meilleure accumulation en diminuant ou en supprimant notamment les taxes;

4°) ne pas oublier que, malgré son dynamisme incertain, l'artisanat est une source considérable de distribution de revenus et que c'est un élément déterminant dans les politiques de pouvoir d'achat: notamment pour le développement de l'économie rurale, base du développement autocentré.

Concrètement une telle politique reviendrait à adopter des actions visant à:

Consolider l'implication indirecte des autorités locales. Dans le milieu rural burundais actuel rien ne peut être envisagé efficacement sans la participation effective des autorités communales. Cela ne veut pas dire que les communes se substitueraient aux initiatives privées mais s'attacheraient plutôt à les soutenir.

Ainsi par exemple à défaut de la supprimer, la taxe sur les unités de briqueteries artisanales n'aurait lieu qu'après vente dûment constatée. En effet certains briquetiers affirment qu'ils payent la taxe communale même quand leurs produits restent invendus.

S'attacher à résoudre l'obstacle des garanties et de la participation pour obtenir un crédit bancaire. C'est un facteur limitant dans la promotion des unités artisanales et qui mérite d'être souligné.

L'idée d'instaurer un système de facilité de crédit devrait être affinée et matérialisée par le biais d'un fonds de garantie à rendre opérationnel sans tarder.

Entreprendre une étude globale plus élaborée et plus approfondie sur les besoins et les potentialités de la filière "Terre Cuite". Ceci permettrait de voir par exemple dans quelle mesure les tuiles cuites pourraient remplacer les tôles importées qui entrainent des dépenses en devises rares.

Encourager l'utilisation des matériaux locaux de construction notamment:

en incitant les collectivités locales à couvrir les toits de leurs bâtiments par des tuiles à fabriquer sur place;

en exigeant expressément des entreprises de construction d'employer des matériaux locaux lors des passations de marchés publics.

Accorder un appui technique aux unités de production en procédant à la détection de l'argile de bonne qualité dans divers endroits et en améliorant les méthodes de fabrication des briques et des tuiles (dimensions standardisées, contrôles de qualité...).

Il faut souligner une fois de plus que l'efficacité de toute intervention à l'égard du secteur informel est étroitement liée aux souhaits des individus concernés. La mise en place de structures tout à fait inadaptées aux espérances et aux comportements des individus conduirait à une certaine indifférence, voire à un refus de collaboration. Cela signifie clairement qu'il ne s'agit pas de parachuter des institutions à partir de schémas pré-établis, mais de rechercher des structures répondant aux aspirations des individus.

L'INDUSTRIALISATION DE LA BRIQUETERIE ET/OU TUILERIE

Après avoir repéré les blocages qui entravent le processus d'évolution qualitative et quantitative des briqueteries et tuileries, il est nécessaire d'examiner les mécanismes qui contribuent à la naissance et à l'épanouissement des unités de production industrielle ou semi-industrielle dans cette branche d'activités.

Dès lors qu'une dynamique est insuflée dans le secteur artisanal grâce à une stratégie cohérente telle que nous venons d'en suggérer quelques aspects significatifs, il devient possible de réaliser une progression vers l'industrialisation qui ne peut être assimilée à la disparition de l'artisanat.

En procédant de la sorte, nous serons à même de tirer des enseignements sur le type de trajectoire qui convient le mieux pour favoriser l'émergence d'un secteur industriel utilisant presque exclusivement les matières locales.

C'est dans ce cadre que le présent chapitre a été consacré à l'étude de deux cas:

- les briqueteries semi-industrielles de Bujumbura et de Kayanza complétés par la prise en considération des initiatives d'autres promoteurs qui ont échoué au cours des démarches auprès des institutions administratives, techniques et financières.

Il faut ajouter les informations très utiles sur les projets de Kamenge et de Kayanza dont nous avons pu nous servir grâce à l'aimable collaboration du Directeur de l'ASECO.

Cas des briqueteries semi-industrielles de Bujumbura et de Kayanza

Après avoir essayé d'analyser les unités artisanales de briqueterie et/ou tuilerie au chapitre II, nous allons tenter cette fois-ci de porter notre regard sur les unités semi-industrielles. En effet, pour mieux appréhender la dynamique d'industrialisation dans le domaine de la terre cuite il a été jugé utile d'étendre notre champ de réflexion à une unité semi-industrielle de Bujumbura.

Les renseignements complémentaires sur une autre unité de type industriel de Kayanza qui se trouvent au stade de démarrage seront également analysés et insérés dans ce chapitre.

Aussi, suivant en cela le schéma appliqué à l'artisanat, notre démarche va-t-elle s'articuler autour des aspects suivants:

- les matières utilisées;
- le processus de production;
- l'écoulement de la production;
- le rôle des pouvoirs publics.

Matières utilisées

Au sens strict, l'argile constitue la matière première dans le domaine étudié. Mais dans son sens le plus large, la matière première comprend aussi les combustibles tels que le bois et la tourbe, utilisés lors de la cuisson des briques.

Le promoteur de la briqueterie semi-industrielle de Bujumbura a dû satisfaire ces exigences de base. Il avait dans un premier temps bénéficié gratuitement d'une parcelle pour extraire de l'argile, de la part du Président de la Commission Nationale de l'Urbanisme. Il s'est rendu compte plus tard que la qualité de l'argile acquise sur cette parcelle laissait à désirer, ce qui l'amena à faire des prospections ailleurs pour finalement découvrir à dix kilomètres du lieu de l'unité de fabrication de l'argile de meilleure qualité et du sable à mélanger avec la terre de Kamenge pour la fabriction des briques semi-industrielles.

Il faut remarquer qu'en plus du bois provenant de Bugarama à 35 km de Bujumbura, d'Ijenda (35 km), de Buhonga (16 km) ou de Bubanza (35 km), la briqueterie industrielle utilise la tourbe qui est fournie sur commande.

Les distances à parcourir pour l'approvisionnement en bois de chauffage qui sont la conséquence de la raréfaction de cette matière est l'un des problèmes épineux dans ce domaine.

A ce sujet, le rapport de l'ASECO mérite d'être cité. Pour ce dernier, en estimant une production de bois de 100 stères à l'hectare au bout de sept années, le besoin en plantation sera de 72 hectares pour une unité de production de briques pleines produisant 3.500 tonnes par an et 89 hectares pour une unité de fabrication de briques creuses produisant 2.500 tonnes/an.

Qu'en est-il du promoteur de Kayanza qui n'en était qu'à ses débuts? Il disposait lui, de deux parcelles achetées, la première située à 2,5 kilomètres et l'autres à 5 kilomètres du lieu où est installée la briqueterie (hangars, fours et machines). On pouvait prévoir, sans risque d'erreurs que des problèmes de transport allaient se poser pour le promoteur de Kayanza lorsque l'exploitation de la première parcelle, la plus proche, viendra à terme.

Procesus de production

Au niveau socio-organisationnel, nous nous limiterons à la situation de l'unité industrielle de la zone périphérique de Bujumbura parce que pour certains aspects, la briqueterie de Kayanza ne pouvait pas fournir des données utiles vu qu'au moment de nos investigations, cette dernière n'avait pas encore démarré sa production.

L'organisation du travail à la briqueterie industrielle de Kamenge s'inspire des méthodes et de la réglementation pratiquées dans le secteur structuré. En principe, le travail commence à sept heures pour se terminer à 15 heures, soit 8 heures de travail. Ceci n'empêche qu'une équipe d'ouvriers très actifs peut terminer un peu plus tôt du moment qu'elle parvient à fabriquer 2.500 briques, ce qui correspond à la capacité de chaque presse par jour. Tout le travail est effectué par les salariés et leurs conditions de rémunérations obéissent aux normes de la législation du travail en la matière.

Sur le plan technique, les indications ci-dessus attestent de nombreuses difficultés que rencontre un entrepreneur isolé sans expérience pour se doter d'un équipement moderne et performant.

Outre la méconnaissance des maisons spécialisées dans les équipements souhaités, il est extrêmement difficile voire impossible de trouver le matériel qu'il faut pour une production adaptée à la demande du marché local. Et si l'ASECO a pu trouver, non sans difficulté, des solution quant aux fournisseurs éventuels, des interrogations subsistent pour trouver les machines répondant aux conditions d'exploitations locales.

Le rapport ASECO nous apprend en effet qu'un établissement spécialisé qui avait été contacté en septembre 84 n'a pas réussi à fabriquer dans un délai de 3 mois, un malaxeur vertical qui existait il y a une cinquantaine d'années et qui représentait la solution idéale pour le projet de l'unité industrielle de Kamenge tant au point de vue rendement que du point de vue résistance.

Il a fallu se résoudre à procéder à plusieurs expérimentations de mélanges d'argile qui ont duré 9 mois pour trouver la meilleure technique de fabrication de briques pleines et quatre mois pour arriver à fabriquer des briques creuses. Il est clair que ce genre de problèmes peut décourager un investisseur non avisé et contribuer à fausser les prévisions.

Ce précédent a servi de leçon à l'entrepreneur de Kayanza qui a suivi de très près l'évolution de l'unité de Kamenge.

Produits fabriqués

La briqueterie industrielle de Kayanza n'avait pas encore commencé à produire en avril 87 quand nous menions nos enquêtes. Elle prévoyait de produire des briques pleines à partir du mois de mai 87. Elle avait aussi le projet de faire une extension et de fabriquer les tuiles, les briques creuses, etc...

Il y a lieu de rappeler brièvement que de mars 1985 à avril 1987, la briqueterie industrielle de Kamenge ne fabriquait que des briques pleines avec deux tailles différentes:

- les unes avaient les dimensions (19 x 9 x 5) cm et les autres (23 x 11 x 6.5) cm.

Dès mai 1987, les essais de fabrication de briques creuses pouvant remplacer les blocs-ciment dans les constructions en dur, ont été concluants. La briqueterie de Kamenge envisageait aussi de produire dans l'avenir des tuiles, des carreaux et des hourdis.

Au moment de nos investigations, la briqueterie industrielle de Kamenge produisait 10.000 briques pleines de (19 x 9 x 5) cm ou 6.000 briques pleines de (23 x 11 x 6,5) cm par jour.

On cuit un à deux fours par mois pendant la saison pluvieuse et trois à quatre mois pendant la saison sèche.

Au sortir des presses, les briques sont rangées sur des étagères pour séchage. Quand elles sont sèches, on les range dans le fours, puis on les cuit. Après la cuisson on les entasse à l'extérieur en attendant d'être livrées aux clients.

Ecoulement de la production

La briqueterie industrielle de Kamenge vend soit au comptant soit sur commande et même à crédit.

Puisque l'entreprise était encore au stade d'investissement la marge bénéficiaire par four n'est pas encore connue et la comptabilité qui pouvait permettre de la déterminer n'était pas encore clôturée.

Pour aider significativement les promoteurs de briqueteries industrielles, les pouvoirs publics pourraient attribuer les parcelles nécessaires parmi celles qui appartiennent aux collectivités locales moyennant une contribution symbolique et un allégement des procédures administratives.

Les pertes, lors de la cuisson, sont très faibles: 500 briques par four et souvent toutes les briques sont bien cuites.

Les ventes sont faites indistinctement aux entrepreneurs et aux particuliers désirant construire leurs maisons; il n'y a pas d'intermédiaires pour la vente.

L'entreprise connaît un problème de marché dû sans doute au fait qu'elle n'est pas très connue par les entreprises de construction qui sont localisées presque exclusivement à Bujumbura.

Cas des projets n'ayant pas abouti

Pour mieux saisir les difficultés liées à l'implantation des unités semi-industrielles, nous avons cherché aussi des informations auprès des promoteurs de projets d'industrialisation qui n'ont pas pu aboutir. Il s'agit précisément de la commune de Rumonge et de 2 personnes résidant à Bujumbura qui avaient entrepris des démarches pour installer une briqueterie semi-industrielle à Matongo (province de Kayanza).

Note sur le cas de la commune de Rumonge

Lors de notre entretien avec l'Administrateur Communal de Rumonge, celui-ci nous a appris que dans sa commune il y a un certain nombre de projets de développement ainsi que le système d'habitat regroupé qui connaît une extension remarquable.

C'est pour cette raison que la commune avait eu l'idée en 1984 de mettre sur pied un projet de briqueterie semi-industrielle afin de promouvoir l'utilisation des matériaux locaux de construction.

Il avait été prévu de produire en premier lieu des briques et dns un deuxième temps des tuiles. La production envisagée s'élevait à 1.450.000 briques par an ou 132.000 par mois.

La commune était disposée à mettre au service de la briqueterie des moyens financiers de l'ordre de 6.155.000 FBu dont un crédit BNDE de 4.616.000 FBu (remboursable en 6 ans avec ces intérêts de 12% par an).

Au sujet des démarches qui avaient été déjà entamées, l'administrateur a signalé:

- les contacts avec l'ASECO;
- le versement d'une participation de 1.539.000 FBu à la BNDE;
- la signature de différents documents notamment des lettres de commande machines...

L'une des raisons qui aurait provoqué l'abandon du projet par la commune serait la volonté déclarée des autorités provinciales de faire implanter une seule unité de briqueterie à Bururi, au chef-lieu de la province plutôt que d'en créer deux dans la même province.

Quant à savoir à quelles conditions la commune pouvait relancer ce projet, notre interlocuteur nous a dit que cela dépendrait uniquement de l'accord des autorités provinciales et du Ministre de l'Intérieur.

Nous avons également demandé pourquoi est-ce la commune qui voulait entreprendre cette activité et non les particuliers. L'explication a été que les particuliers n'ont pas de moyens financiers suffisants pour promouvoir une action de cette envergure.

Après toutes ces considérations, une interrogation suffisamment importante peut être formulée: quel impact cette unité de briqueterie semi-industrielle aurait-elle pu avoir dans la localité de Rumonge?

Aurait-elle survécu aux problèmes d'organisation et de gestion couramment rencontrés dans des entreprises publiques et para-publiques?

Sans préjuger des résultats éventuels, il faut reconnaître l'initiative très louable de l'autorité communale. La question demeure néanmoins posée de savoir si la commune ne devrait pas encourager l'initiative privée au lieu de se subtituer à cette dernière.

A propos de deux promoteurs privés de Matongo, il s'agit de deux fonctionnaires de l'Etat travaillant à Bujumbura et originaires de Matongo. Initialement, l'un avait l'intention d'installer son unité à Ruyigi mais d'un commun accord ils ont décidé de s'associer pour implanter ce projet à Matongo.

Les intéressés ont eu l'idée de se lancer dans cette activité en 1983 mais ce n'est qu'en janvier 1984 qu'ils ont commencé les démarches proprement dites. Le projet leur a été suggéré par l'ASECO et par le Département de l'Artisanat par l'intérmédiaire des notes d'informations diffusées à la radio et dans les journaux.

La motivation principale qui a animé ces promoteurs est la rentabilité présumée d'une telle unité de production. Subsidiairement à cette justification d'intérêt personnel, les auteurs du projet pensent qu'ils auraient aussi contribué à l'effort de développement de la région notamment par:

- la participation à l'amélioration de l'habitat;
- la création de nouveaux emplois en milieu rural.

Concernant les moyens sur lesquels ils comptaient pour mener à bien ce projet, les promoteurs les ont classés en 3 catégories:

* les moyens matériels qui comprennent les matières premières et les équipements. A ce niveau, les deux enquêtés ont indiqué qu'ils disposent d'un terrain suffisant d'où l'on peut extraire de l'argile. Quant au bois de chauffage ils devraient s'approvisionner à divers endroits par achat. Les équipements, notamment les machines, allaient être acquis sur financement de la BNDE.

* Les moyens humains dont le personnel administratif et les manoeuvres devaient provenir essentiellement de la région concernée.

* Les moyens financiers estimés à un ordre de grandeur de 6 millions de FBu étaient attendus principalement du crédit BNDE.

Les promoteurs du projet ont d'ailleurs invoqué le problème de manque de moyens financiers suffisants comme seul obstacle à la réalisation de leur initiative.

En effet, il semble que pour bénéficier du crédit requis par leur projet ils devaient fournir une participation d'1,5 million de FBu à la BNDE. Les intéressés n'ont pas été en mesure de remplir cette condition.

A la lumière de cette expérience, les promoteurs enquêtés suggèrent que les pouvoirs publics étudient comment un fonds de garantie pourrait être créé afin de permettre à certaines personnes ayant peu de moyens financiers de bénéficier des prêts bancaires sans participation.

Une autre suggestion émise par les promoteurs visités est celle de voir dans quelle mesure les institutions de financement peuvent accepter les garanties foncières.

Passage de l'artisanat à la petite industrie

L'unité industrielle en tant que mode de production a montré des caractéristiques qui lui sont propres et qui méritent d'être mise en exergue:

Caractéristiques spécifiques de l'unité industrielle

Ce mode de production repose sur des équipements techniques qui entrainent à leur tour une division du travail en postes spécialisés.

La nécessité de répartir et d'enchaîner les tâches à la fabrication a fait apparaître le besoin d'un contremaître et d'un gérant qui sont tous deux salariés et qui s'ajoutent en plus au chef de l'entreprise qui s'occupe des problèmes financiers, des relations avec l'administration et certainement de la prospection du marché.

L'investissement en capital outillage a nécessité le recours à des financements bancaires importants qu'il fallait rétribuer par une rentabilité accrue qui ne sera possible que par une amélioration de la productivité.

La briqueterie industrielle de Kamenge dessert le marché urbain de la capitale et son adaptation à l'extension du marché est fonction du dynamisme productif et commercial de l'entreprise.

Comme il n'y a pas de ligne de démarcation nettement tranchée entre l'artisanat et l'industrie entre la promotion de l'artisanat et la dynamique de l'industrialisation, il serait logique de reprendre sous forme de synthèse les aspects les plus importants de deux secteurs étudiés.

CONCLUSION ET RECOMMANDATION

La mise en la lumière de ces aspects nous permettra de faire des propositions d'intervention pour cette dynamique.

Nous commencerons par le relevé des atouts et des faiblesses:

- Les atouts pouvant être considérés comme des forces de promotion dans le cadre des unités artisanales ou semi-industrielles de briqueterie et/ou tuilerie;

- Les faiblesses sont les contraintes auxquelles des actions de soutien doivent faire face;

- Quelques propositions de solutions envisageables.

Les éléments-force

1°) Les besoins en matériaux durables pour la construction sont permanents. En effet le secteur de la construction, que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain, connaît encore des insuffisances réelles. Donc le marché potentiel des briques et des tuiles cuites existe bel et bien.

2°) L'artisanat des briques et des tuiles est relativement développé dans certaines régions du pays notamment en province de Kayanza. La technologie utilisée est simple et peu coûteuse. L'artisanat peut dans ces conditions se répandre dans les autres parties du pays.

3°) Les pouvoirs publics manifestent un intérêt particulier pour toute activité susceptible de favoriser la création de nouveaux emplois. Les unités de briqueterie et de tuilerie offrent cette possibilité.

4°) L'une des préoccupations de l'Etat est de diminuer sensiblement la sortie des devises notamment en remplaçant les produits importés par ceux qui sont fabriqués localement. La tuile pourrait dans ce cas se substituer à la tôle importée.

5°) Les unités semi-industrielles de briqueterie fabriquent des produits normalisés. Cet aspect intéresse particulièrement les entreprises de construction qui sont tenues de respecter la réglementation notamment en ce qui concerne la résistance des matériaux utilisés.

6°) L'existence d'un cadre institutionnel conçu pour appuyer l'essor des activités artisanales ou semi-industrielles est également une condition nécessaire. La mise en place d'un ministère ayant l'artisanat dans ses principales attributions répond à cette préoccupation.

Les faiblesses et les contraintes

1°) D'une façon générale l'artisanat est encore mal défini. Nous l'avons déjà constaté à propos des représentations que se font les enquêtés de cette activité. Quelle image de l'artisanat ont les différents acteurs impliqués dans ce secteur?

Cette image n'est manifestement pas uniforme. Par conséquent, les actions menées dans ce domaine ne sont pas nécessairement concordantes.

2°) Le niveau de formation des artisans est dans la plupart des cas très modeste. Par conséquent la capacité à gérer rationnellement leurs unités de production est très problématique étant donné qu'ils n'ont aucune notion de comptabilité même élémentaire.

3°) La disponibilité des matières à utiliser dans la fabrication des briques et des tuiles n'est pas toujours assurée. En effet les tests et la prospection de l'argile exigent des techniques et des connaissances que l'artisan n'a pas. Celui-ci procède habituellement par tâtonnement.

4°) La promotion des briqueteries et des tuileriers peut-elle se concilier sans difficultés avec la politique de reboisement étant donné le déficit en bois?

5°) La conciliation de la tendance à l'industrialisation des briqueteries et la promotion artisanale de ces dernières sera-t-elle aisée?

N'y a-t-il pas le risque de créer des antagonismes?

6°) Les mentalités changent très lentement en milieu rural. Beaucoup de gens sont conservateurs. On ne peut pas modifier leur mode de vie du jour au lendemain. Ainsi par exemple l'introduction de nouvelles techniques jugées plus performantes peuvent être difficilement acceptées.

7°) Les coûts d'investissement des unités semi-industrielles de briqueterie sont très élevés ainsi que la participation exigée par les institutions financières pour l'obtention des crédits. Comment lever cette barrière?

Encore une fois, nous ne prétendons pas être complets à ce sujet. Notre but est d'attirer l'attention du lecteur intéressé sur l'existence d'un certain nombre de facteurs limitatifs ou de blocages capables de contrer les initiatives de promotion en matière artisanale et industrielle.

Propositions d'intervention

Il est difficile d'observer une attitude neutre face aux problèmes de développement spécialement à propos de l'industrialisation et de la promotion artisanale. Il existe des approches théoriques et pratiques parfois divergentes quant à la meilleure voie pour appréhender cette problématique.

Nous avons constaté que le développement du secteur informel est discontinu, qu'il ne se réalise pas nécessairement à travers une évolution linéaire, régulière d'un certain nombre d'unités de production où une activité artisanale deviendrait de plus en plus structuré, mécanisé.

Ceci n'exclut pas la possibilité d'opérer des mutations progressives à condition qu'un certain nombre de conditions soient remplies.

Esprit et action d'innovation

Les petites unités de production artisanale sont par vocation des structures d'innovation relative par rapport à leur milieu humain et technique.

L'innovation ne se réduit pas à un processus matériel qui pourrait être commandé: elle est surtout l'expression d'une écoute sociale diffuse qui se cristallie chez l'innovateur.

Situé au point de jonction entre l'artisanat et l'industrie, profondément tributaire des économies rurales dont elle est environnée, la petite entreprise artisanale du Burundi peut être cette force dynamique et innovante qu'il n'est question ni de supplanter, ni de freiner dans sa capacité d'accompagner et de faciliter le développement.

Enfin l'artisanat peut être l'instrument privilégié d'une autre façon de maîtriser la technique. Selon la façon dont il est transmis, le savoir scientifique peut se transformer en simple savoir-faire intellectuel et perdre totalement sa valeur d'outil-action sur le milieu technique.

Faire peu à peu pénétrer la culture scientifique dans la culture populaire par le moyen des artisans, c'est sans doute le rôle culturel le plus profond que l'artisanat pourrait être appelé à jouer dans un processus de développement.

Sur le plan commercial

Des actions d'incitation qui, dans la mesure où elles aboutissent, obligent l'unité artisanale à se transformer et s'adapter.

- assistance à la prospection des marchés;
- multiplier dans le temps et dans l'espace les foires-expositions.

Mécanisation

Le principal obstacle dans ce domaine réside souvent dans le fait que tout le matériel ou presque est en provenance de l'étranger.

Les difficultés à pouvoir s'en servir ont été suffisamment démontrées dans le cas de la briqueterie industrielle de Kamenge. L'un des éléments déterminants d'une politique de croissance résidera dans l'octroi de facilités d'accès aux marchés d'approvisionnement en matériel, mais aussi dans la prise en compte de la personnalité de l'entrepreneur.

A cet égard, il serait utile de donner une formation de mécanique générale aux artisans.

Aide à la formation en gestion

Une gestion rigoureuse de sa production peut aider l'artisan à dominer son activité de façon plus responsable.

Favoriser l'apport exogène en organisant des déplacements et des stages, notamment à l'étranger dans d'autres entreprises de la même branche, mais de taille et de modèle différents.

Mais de tous les problèmes soulevés par les artisans, le crédit constitue l'une de leurs préoccupation les plus importantes. Aussi avons-nous jugé utile de nous pencher davantage sur ce problème en essayant de scruter en profondeur les voies et moyens pour lever cet obstacle à la promotion de l'artisanat en général et de l'artisanat en terre cuite en particulier.

Que faire en matière de crédit?

Reprenons d'abord bien conscience du fait que le milieu artisanal est un milieu instable et qui donc présente de grands risques. Accorder un appui financier à des artisans dipersés, atomisés, sans grande formation, ne tenant la plupart de temps aucune comptabilité relève plus du sens du développement que du sens de l'opération bancaire créatrice de profits substantiels. Trop de contraintes pèsent sur le milieu pour qu'une intervention en matière financière soit simple:

- contraintes structurelles: dispersion et atomicité des unités de production, du secteur artisanal, dont certaines ne sont qu'au stade de préentreprises et ne constituent parfois qu'un revenu d'appoint; absence de légalisation juridique, l'accès au registre du commerce étant difficile pour ces unités de production.

- contraintes socio-économiques: production aléatoire soumise aux conditions d'approvisionnement en matières premières et aux conditions du marché des produits, absence d'organisation sociale chez les artisans.

- contraintes techniques: niveau de formation peu élevé des responsables des unités de production; absence de système comptable même simplifié et de gestion de l'entreprise; absence de formation de conduite de l'entreprise dans un environnement socio-économique donné, autre que celle relevant de l'expérience acquise.

L'énumération de ces contraintes signifie-t-elle qu'aucune action n'est possible ni souhaitable? Nous ne le pensons pas et nous allons tenter de faire quelques propositions en envisageant deux hypothèses:

1°) le système bancaire veut et peut soutenir l'artisanat;
2°) le système bancaire actuel se refuse à toute collaboration pour diverses raisons.

Le système bancaire peut-il appuyer le secteur artisanal?

Nous faisons ici allusion à des interventions possibles de la SBF, BNDE, la CAMOFI, la CADEBU et les Coopératives d'Epargne et de Crédit. Vu le type de fonctionnement des banques commerciales, il n'est pas possible d'envisager une quelconque intervention de leur part en matière d'artisanat.

Nous avons souligné le fait que les artisans seront des demandeurs de petits crédits. Une formule de gestion simplifiée des crédits permettrait de réduire les coûts de gestion de ces crédits. Un organisme bancaire n'a pas besoin de longues études pour prêter 100.000 FBu, voire moins, à un petit artisan.

Mais une telle solution ne suffit pas. Nous avons déjà relevé le caractère atomisé des entreprises artisanales et leur dispersion à travers le pays, les artisans n'iront pas spontanément au devant des organismes financiers et ceux-ci n'ont ni le temps ni les moyens matériels et en personnel pour partir à la recherche de ces unités de production. Il faut donc nécessairement une structure relais. Celle-ci pourrait être: les administrations communales en milieu rural, les projets de développement existant déjà ou un projet de développement, spécifique à l'artisanat qui serait à créer.

Envisageons les trois hypothèses. En l'état actuel des choses la structure communale ne peut être sérieusement envisagée comme structure relais compte tenu du niveau de formation de bon nombre d'administrateurs et compte tenu surtout des innombrables tâches qui leur incombent dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. A terme il faudrait cependant envisager qu'ils puissent jouer un rôle, étant vraisemblablement les personnes qui dans le milieu rural connaissent le mieux les populations concernées. Intégrer un volet artisanal dans le cadre des projets de développement se fait déjà au sein de certains projets (Isale-Mubimbi,

Kinyinya, SRD). Mais il faut souligner ici que le ministère de tutelle de ces projets souhaite que la priorité soit donnée de manière très nette à l'accroissement de la production agricole et non aux activités secondaires. Partant de cette constatation, il n'est pas évident que cette intégration puisse se faire.

De plus, à notre avis, tout dépend de la conception même des projets: ou bien ils sont dirigés de manière strictement technique sans développer un dialogue constant et permanent avec les populations concernées ou bien ils sont conduits avec le souci de ce dialogue. Nous schématisons un peu les types d'approche mais il est évident que dans le premier cas les structures de projet ne pourront être d'un grand appui si on admet avec nous la nécessité absolue d'associer les artisans à la mise en place de programmes les concernant.

Il reste le troisième type de structure: un projet de développement ayant spécifiquement pour objectif de développer l'artisanat. Sans opposer cette structure à celles précédemment évoquées, elle nous paraît présenter certains avantages du point de vue de la mise en place d'un système de crédit. Ce projet aurait pour tâche:

- d'approfondir les besoins des artisans en discutant avec eux;
- de stimuler la mise en place d'un fonds de garantie;
- de favoriser la mise en place de structures associatives;
- de préparer les projets de financement recevables par le système bancaire.

Développons successivement chacun de ces points. L'échange permanent est indispensable pour connaître réellement les capacités de production et la production des artisans dont dépend le montant du crédit. Or, celles-ci ne pourront être connues avec précision que si une relation de confiance s'établit entre les artisans et les promoteurs du projet. Dans le cas contraire, les artisans auront tendance à sous-estimer leur production craignant que les renseignements qu'ils fournissent ne puissent servir à d'autres fins, fiscales par exemple.

La mise en place d'un fonds de garantie est également indispensable. N'importe quelle banque, aussi soucieuse de développement soit-elle ne prêtera son argent à des artisans sans avoir la certitude que les risques ont été limités au maximum. Jamais elle ne connaîtra suffisamment le milieu des artisans pour avoir pleine confiance.

Il ne faut cependant pas sous-estimer les risques liés au fond de garantie: celui-ci peut déresponsabiliser les promoteurs d'unités de production qui peuvent spéculer sur l'intervention du fonds de garantie pour pallier leurs défaillances. Une possibilité de réduire les risques de mauvaise utilisation pourrait naître de l'incorporation dans le fonds de garantie de l'épargne des artisans.

Pour être significative et constituer réellement un fonds de garantie, l'épargne de chaque artisan doit être rassemblée dans le fonds. Ceci suppose une organisation collective des artisans.

Organiser collectivement les artisans ne veut pas dire les embrigader dans des coopératives de production dont ils ne veulent pas absolument. Mais il faut être sûr d'une chose: l'épargne individuelle des artisans ne pourra jamais être suffisamment importante (à des rares exceptions près) pour libérer la banque de toute réserve dans une opération à son endroit.

L'épargne rassemblée peut par contre apporter une garantie réelle. L'épargne ne peut être mise collectivement dans un fonds de garantie commun que si les artisans le veulent: d'où la nécessité de les organiser... ou qu'ils s'organisent eux-mêmes! Nous verrons par ailleurs l'intérêt que de telles opérations présenteraient dans d'autres domaines. Limitons-nous seulement pour l'instant à la question du crédit. Dans cette situation, un non remboursement d'un des artisans pourrait entrainer la récupération par la banque d'une partie du fonds de garantie et mettrait donc en cause l'épargne de tous. Pour éviter cela, le groupe s'organisera nécessairement pour qu'une auto-discipline règne parmi les artisans.

Nous connaissons des cas d'espèce où sont pratiqués de telles expériences. Les artisans sont organisés en fédérations, l'épargne a été mise en commun et une institution financière a accepté d'accorder aux artisans des crédits pour un montant représentant trois fois le montant de l'épargne déposée par chaque groupement d'artisans.

Le projet de promotion des artisans et de l'artisanat en région de Buyenzi qui a son siège à Ngozi pratique un système financier similaire dont les effets mériteraient d'être connus.

L'équipe du projet pourrait enfin préparer les dossiers de demande de financement formulés par les artisans et les présenter devant le système bancaire. A terme les responsables du projet, qui, dans un premier temps, pourraient se porter garant devant la banque du sérieux des artisans, devraient être remplacés par la structure même de l'association si elle s'avère viable après un certain temps d'existence.

Dans ce cas de mise en place d'un projet spécifique d'appui à l'artisanat, il lui appartiendrait de distribuer les crédits, de placer l'argent des artisans et d'évaluer elle-même la viabilité des projets requérant un financement. Une telle solution serait inconcevable si cette structure ne pouvait être relayées à terme par une institution nationale puisque la vocation d'un projet est par définition limitée dans le temps. Mais la solution pourrait n'être que transitoire pour être reprise par les coopératives d'épargne et de crédit au fur et à mesure de son extension sur l'ensemble du territoire national. Et il est de la vocation de telles institutions

financirèes disséminées sur l'espace national de soutenir les producteurs et même et surtout les tout petits producteurs. En attendant que cette nouvelle institution financière couvre l'ensemble du territoire du Burundi le projet pourrait servir d'institution financière relais.

BIBLIOGRAPHIE

I. Articles

(1) SETHURAMAN, S.V.
Le secteur urbain non-structuré. Concept, mesure et action, Revue Internationale du Travail, vol. 114, 1976.

II. Autres documents

(2) ONUDI:
Le potentiel de développement industriel à partir des ressources naturelles dans les pays les moins avancés N°2, Bujumbura, (ONIDO/1.5.289), Février 1982, p. 43.

(3) BIZIMANA, Léopold
Essai d'évaluation économique d'un projet de briqueterie industrielle à Bujumbura. Bujumbura, Mémoire FSEA, U.B., 1982, 77 p.

(4) REPUBLIQUE DU BURUNDI, Ministère du Commerce et de l'Industrie. Département de l'Industrie. Etude de Préfactibilité pour une briqueterie industrielle à Bujumbura. D'après l'étude de M. Jean Jacques Mezure, Consultant de l'ONUDI - Vienne (Autriche), juin 1981, 133p.

(5) MBONABUCA Térence
Mugera: une mission dans un domaine royal (2e moitié du XIXè siècle à 1933. Mémoire, UB, FLSH, Département d'Histoire, Bujumbura, 1982, p. 23.

(6) MBONABUCA Térence, op. cit., p. 1981

(7) Ibidem, p. 99.

(8) MBONABUCA Térence, op. cit., p. 147.

(9) RWAKAZINA, Jean
Etude monographique de la mission de Busiga (1922-1962). Mémoire U.B., FLSH, Département d'Histoire, Bujumbura, Décembre 1982, 76 p.

(10) SIRVEN, Pierre
La sous-urbanisation et les villes du Rwanda et du Burundi. Thèse pour le doctorat d'Etat. Université de Bordeaux III. U.E.R. de Géographie, 1984, p. 122.

(11) NGENDANZI, F.
Nduwumwe et la chefferie du Buyenzi, Mémoire, UOB, Bujumbura, 1979, 95 p.

III. Ouvrages généraux

(12) MOSCOVICI, Serge
La psychanalyse, son image et son public, Paris, P.U.F., 1961, pp. 300-311.

(13) PENOUIL, M. et LACHAUD, J.P.
Le développement spontané, les activités informelles en Afrique, Paris, Pédone 1985, p. 118.

(14) BARTHELEMY, G.
Artisanat et développement. GRET, Octobre 1986, p. 15.

(15) CLAIRE BELISLE et BERNARD SCHIELE
Les savoirs dans les pratiques quotidiennes. Editions du CNRS, 1984, p. 27.

(16) MOSCOVICI, Serge, Op. cit., pp. 300-311.

(17) MORICE A. cité par G. BARTHELEMY
Artisanat et Développement. GRET, Octobre 1986, p. 14.

(18) VAN DIJK, Meine Pieter
BURKINA-FASO. Le secteur informel de Ouagadougou. Paris, L'Harmattan, 1986, p. 14.

(19) BARTHELEMY, G.
Artisanat et Développement, Op. cit., p. 129.

(20) Voir Etude sur la menuiserie en milieu rural et urbain: sous la coordination de Rutake P. et Taillefer, B. CURDES, 1984, p. 84.

Centre Universitaire de Recherche pour le Développement Economique et Social

Référence bibliographique des Cahiers du CURDES

Pour citer cet article / How to citate this article

RUTAKE Pascal, MUSARE Faustin, Les briqueteries et/ou tuileries artisanales dans la perspective de l'industrialisation, pp. 1-44, Cahiers du CURDES n° 8, Aout 1990.

Contact CURDES : curdes.fsea@yahoo.fr